

TRIATHLON DE LA SAINT-SYLVESTRE 2024

GUIDE ATHLETE

Vous retrouvez dans ce « Guide Athlète » toutes les informations concernant le 33^{ème} Triathlon / Duathlon de la Saint-Sylvestre, qui aura lieu le Dimanche 15 Décembre 2024 :

- *Le Programme de l'évènement,*
- *Le Règlement de participation,*

Les parcours de chaque épreuve sont disponibles en ligne sur notre site <http://www.antibestriathlon.com>

PROGRAMME DU TRIATHLON / DUATHLON DE LA SAINT-SYLVESTRE 2024 :

SAMEDI 14 DECEMBRE 2024 :

Afin de limiter votre attente lors du retrait des dossards le Dimanche, nous vous proposons de venir retirer celui-ci dès la veille de course !

En effet, notre stand "Inscriptions" tiendra une permanence à la Salle Omnisports de la Salis (Boulevard James Wyllie - 06600 ANTIBES) le Samedi 14 Décembre, ce de 10H00 à 17H00.

DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024 :

Nous vous proposons de venir retirer votre dossard à partir de 08H00 dans le cadre agréable de la Plage de la Salis, à la Salle Omnisports (Boulevard James Wyllie - 06600 ANTIBES), la fin de retrait ayant lieu 45 minutes avant chaque épreuve.

Duathlons Jeunes :

- 08H00 - 10H45 : *Accueil / Retrait des dossards Duathlons Jeunes*
- 08H30 : *Ouverture de l'Aire de Transition pour le Duathlon XS*
- 09H15 : *Fermeture de l'Aire de Transition pour le Duathlon XS - Briefing d'avant-course*
- **09H30 : Départ Duathlon XS (Benjamins et Minimes) : C.A.P: 2,5 Km – Vélo: 10 Km – C.A.P: 1,5 Km**
- 09H45 : *Ouverture de l'Aire de Transition pour le Duathlon 10-11 ans*
- 10H30 : *Fermeture de l'Aire de Transition pour le Duathlon 10-11 ans - Briefing d'avant-course*
- **10H45 : Départ Duathlon 10-11 ans (Pupilles) : C.A.P: 0,750 Km – Vélo: 5 Km – C.A.P: 0,750 Km**
- 10H45 : *Ouverture de l'Aire de Transition pour le Duathlon 6-9 ans*
- 11H15 : *Fermeture de l'Aire de Transition pour le Duathlon 6-9 ans - Briefing d'avant-course*
- **11H30 : Départ Duathlon 6-9 ans (Mini-Poussins et Poussins) : C.A.P: 0,250 Km – Vélo: 1,5 Km – C.A.P: 0,250 Km**
- **12H30 : Remise des Prix et Podiums des Duathlons Jeunes**

Triathlon S (Natation: 0,750 Km - Vélo: 18 Km - C.A.P: 5 Km) :

- 10H00 : *Accueil / Retrait des dossards Triathlon S*
- 12H00 : *Fin du retrait des dossards / Ouverture de l'Aire de Transition*
- 12H45 : *Fermeture de l'Aire de Transition / Briefing d'avant-course*
- **13H00 : Départ du Triathlon S en Individuel (Hommes)**
- **13H05 : Départ du Triathlon S en Individuel (Femmes)**
- **13H10 : Départ du Triathlon S en Relais**
- **15H30 : Remise des Prix et Podiums du Triathlon S Individuel et Relais**

REGLEMENT DE PARTICIPATION AU TRIATHLON / DUATHLON DE LA SAINT-SYLVESTRE 2024 :

PREAMBULE :

Les épreuves du Triathlon / Duathlon de la Saint-Sylvestre 2024 sont soumises au [Règlement de la F.F.Tri.](#)

Il est de la responsabilité du triathlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux différentes épreuves, chaque triathlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

CONDITIONS D'ACCES :

- Soit, être licencié F.F.Tri compétition, dans ce cas, obligation de fournir la licence lors de l'inscription,
- Pour les non-licenciées F.F.Tri, à l'inscription, obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition de moins d'un an au jour de l'épreuve, et faire l'acquisition d'un pass- compétition,
- A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé,
- Les concurrents doivent justifier leur identité lors du retrait des dossards,
- Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing, avant le départ de la course, organisé dans l'aire de transition,
- L'utilisation de la ceinture porte-dossard est conseillée, l'organisation fournissant toutefois deux dossards.

NATATION :

- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire,
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C,
- Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve Natation,
- Si la partie Natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques ou d'eau de baignade non conformes par exemple, l'épreuve serait remplacée par un Duathlon.

CYCLISME :

- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée,
- Pour l'épreuve S Individuel / Relais, le circuit n'est pas fermé à la circulation. Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route. Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (7x3m) : la distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit,
- Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « zone de pénalité » pour le triathlon distance S, située dans l'aire de transition,
- Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite,
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après les zones de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner.
- Si la partie Vélo venait à être annulée en raison des conditions climatiques, l'épreuve serait remplacée par un Aquathlon.

COURSE A PIED :

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible,
- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

AIRE DE TRANSITION :

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main et jugulaire de casque fermée,
- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard,
- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol,
- En entrant dans le parc, les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le parc à vélos (par la selle) correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

CHRONOMÉTRAGE :

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée à l'aide d'une puce ([TimingZone](#)),
- La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la course.

ANNULATION :

- En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée,
- Pour toute annulation à la demande du concurrent (pour raison médicale uniquement), et après réception du certificat médical, les conditions de remboursement sont les suivantes :
 - + Remboursement intégral jusqu'au Dimanche 24 Novembre 2024,
 - + Au-delà du 24 Novembre 2024, aucun remboursement ne pourra être effectué.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

- Utilisation du droit à l'image : par sa participation au Triathlon / Duathlon de la Saint-Sylvestre, chaque concurrent autorise expressément l'association Antibes Triathlon à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication,
- La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non-remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs,
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

ARBITRAGE ET GESTION DES CARTONS :

Les arbitres peuvent donner des cartons rouges, jaunes ou bleus.

- Carton jaune avertissement ou Stop & Go - Remise en conformité,
- Carton bleu - Pénalité de 1 minute dans la " zone de pénalité "
- Carton rouge - Disqualification immédiate.
- Mise Hors Course et/ou Non-classé SANS présentation d'un carton rouge.
 - + Perte ou absence de dossard,
 - + L'athlète a été pénalisé de plus de deux « Carton bleu »,
 - + L'athlète n'a pas effectué ses pénalités,

Aucune protestation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre.

ATTENTION : Les arbitres de courses sont habilités à punir une irrégularité à tout moment.

Les décisions des arbitres sont sans appel, aucune protestation ne sera recevable.